

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif  
tenue le mercredi 5 mai 2021 à 8 h 30  
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville  
par téléconférence**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mairesse  
M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif  
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif  
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif  
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif  
Mme Caroline Bourgeois, Membre du comité exécutif  
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif  
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif  
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif  
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif  
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif  
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif  
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif  
Mme Cathy Wong, Membre du comité exécutif

**ABSENCES :**

Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Domenico Zambito, Chef de division - soutien aux instances  
Me Yves Saindon, Assistant-greffier de la Ville  
M. Serge Lamontagne, Directeur général  
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité  
M. Alain Dufort, Directeur général adjoint - Ville-Marie et Concertation des arrondissements  
M. Charles-Mathieu Brunelle, Directeur général adjoint - Qualité de vie  
M. Alex Norris, Conseiller associé  
M. Jocelyn Pauzé, Conseiller associé  
M. Craig Sauvé, Conseiller associé  
M. François Limoges, Leader de la majorité

---

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

---

**CE21 0670**

Il est

**RÉSOLU :**

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 mai 2021, en y retirant les points 20.012, 40.001 et 40.007 et en y ajoutant le point 30.008.

Adopté à l'unanimité.

10.001

---

**CE21 0671**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adoption l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.002

---

**CE21 0672**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.003

---

**CE21 0673**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 mai 2021.

Adopté à l'unanimité.

10.004

---

**CE21 0674**

Il est

RÉSOLU :

1 - d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022 et d'autoriser une dépense additionnelle de 21 717,06 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre du contrat accordé à Les entreprises Daniel Robert inc. (Lot 3) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total du contrat de 43 434,11 \$ à 65 151,17 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander du conseil d'agglomération :

3 - d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022 et d'autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 \$ à 1 321 580,15 \$, taxes incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	294 152 \$
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 375 \$

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1211543002

---

#### **CE21 0675**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Robert Hydraulique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition de huit fourgonnettes avec engin élévateur de 36 pieds et aménagement, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 316 932,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18526;
- 2 - d'autoriser une dépense de 65 846,64 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Robert Hydraulique inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1215382005

---

#### **CE21 0676**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, la fourniture, la plantation, l'arrosage et l'entretien d'arbres, pour 2021-2024, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18078;

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
9190-8673 Québec inc.	Lot 1	1 592 150,81 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	Lot 2	1 583 856,51 \$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltée	Lot 3	1 870 538,62 \$

- 2 - d'autoriser une dépense de 504 654,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 756 981,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de ces adjudicataires;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1218174001

---

### **CE21 0677**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Gestion Paramédical inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des articles de premiers soins, pour une somme maximale de 417 285,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18656;
- 2 - d'autoriser une dépenses de 62 592,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1217360001

---

### **CE21 0678**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 67 196,17 \$, taxes incluses, pour la location d'un équipement opéré pour le lieu d'élimination de la neige Langelier dans le cadre du contrat accordé à Les pavages Dancar (2009) inc. (commande 1432373), majorant ainsi le montant total du contrat de 83 156,93 \$ à 163 792,33 \$, taxes incluses ;
- 2- d'autoriser une dépense de 3 359,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 10 079,43 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1214922001

---

**CE21 0679**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Atera Enviro inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période de 24 mois, le contrat pour la fourniture d'électrodes Kemio, modèle KEM22MPB pour appareil Palintest Kemio (HM) pour l'analyse de la concentration du plomb dans l'eau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 632 785,61 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18635;
- 2- d'autoriser une dépenses de 94 917,84 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1218696003

---

**CE21 0680**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 478 679 \$, taxes incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec) (CG18 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 873 315 \$ à 25 351 994 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 194 361 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1217075002

---

**CE21 0681**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 584 435,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Westburne (CG18 0169);
- 2- d'imputer ces dépenses au budget du PTI du SGPI, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2021-2025 pour la livraison de véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1211029002

---

**CE21 0682**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré entre la Ville de Montréal et PG Solutions inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications de la solution Ludik, ainsi que pour les mises à jour de l'intégration aux systèmes mission et aux fondations numériques de la solution, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 30 juin 2023, pour une somme maximale de 954 709,60 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services, en date du 9 avril 2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1217655003

---

**CE21 0683**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les options de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 \$ à 2 310 358,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1211073001

---

**CE21 0684**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 864,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18142;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1215035003

---

**CE21 0685**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Bruneau électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 20 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 964 809,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466621;
- 2 - d'autoriser une dépense de 192 961,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1212968006

---

**CE21 0686**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse dans cinq intersections de la ville de Montréal, pour une période de 20 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 118 961,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466644;

- 2 - d'autoriser une dépense de 223 792,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) ltée;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1212968007

---

#### **CE21 0687**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 1 082 489,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15673;
- 2 - d'autoriser une dépense de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1218115003

---

#### **CE21 0688**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466;
- 2 - d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1218008001

---



**CE21 0689**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Axe Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réaménagement du théâtre de Verdure au parc La Fontaine, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 274,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15665;
- 2- d'autoriser une dépense de 186 990,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 679,74 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Axe Construction inc.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1211670001

---

**CE21 0690**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction Viatek inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements de Côte-Des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et de Ville-Marie (PCPR et PRCPR 2021) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 837 963,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463417;
- 2- d'autoriser une dépense de 383 796,36 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 259 487,46 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction Viatek inc.
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1217231028

---

**CE21 0691**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Pierre Brossard (1981) Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à quatre intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 433 634,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466645;
- 2- d'autoriser une dépense de 286 726,89 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Pierre Brossard (1981) Ltée;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1212968008

---

### **CE21 0692**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Bruneau électrique inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à sept intersections de la Ville de Montréal, pour une période de 17 semaines, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 750 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 466646;
- 2- d'autoriser une dépense de 550 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1212968009

---

### **CE21 0693**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Groupe DCR / 9282-0786 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de rénovation du poste de contrôle et de surveillance du Biodôme de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 292 036,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public BI-00020-PCS;
- 2- d'autoriser une dépense de 43 805,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 50 376,30 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1217424001

---

**CE21 0694**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, au seul soumissionnaire, Services Infraspéc inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour des travaux de réparation ponctuelle de conduites d'égouts secondaires de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 888 888,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10364;
- 2- d'autoriser une dépense de 44 444,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services Infraspéc inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1218023001

---

**CE21 0695**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Mofax électrique Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée, d'une durée approximative de 24 mois, pour une somme maximale de 752 218,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21016-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Mofax électrique Ltée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1213438009

---

**CE21 0696**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Mécanicaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution des travaux de conversion du système de chauffage lot 1 du centre Pierre-Charbonneau, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 144 313,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15710;
- 2- d'autoriser une dépense de 228 862,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 233 440,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Mécanicaction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1218807001

---

**CE21 0697**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Meloche, Division de Sintra, un contrat pour des travaux de voirie dans les arrondissements de Saint-Laurent, d'Anjou, de Lachine, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PCPR-PRCPR 2021), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 565 241,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 463418;
- 2- d'autoriser une dépense de 356 524,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 216 160,32 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à l'évaluation du rendement de Meloche, Division de Sintra;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1217231031

---

**CE21 0698**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Immobilier Belmon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15720;
- 2 - d'autoriser une dépense de 396 433,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 39 643,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Immobilier Belmon inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1210652002

---

**CE21 0699**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 100,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15700;
- 2 - d'autoriser une dépense de 309 915,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 103 305,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Gestion Septem inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1211029001

---

**CE21 0700**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Excavation Gricon (3286916 Canada inc.), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Laniel, de la rue de la Caserne au boulevard Gouin Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 610 619,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 414210;
- 2 - d'autoriser une dépense de 193 274,29 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 219 703,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation de rendement de Excavation Gricon (3286916 Canada inc.);
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1217231024

---

**CE21 0701**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie, de fabrication et d'implantation de fûts dans différents arrondissements de la ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 566 242,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 460911;
- 2 - d'autoriser une dépense de 84 936,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 - d'autoriser une dépense de 38 899,47 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 - de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 5 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1217231015

---

**CE21 0702**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 662,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6572;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 366,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 790,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1218161001

---

**CE21 0703**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet de convention de services par lequel La Piscine, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1217953001

---

**CE21 0704**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Le groupe Desfor, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 4 351 501,94 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18351;
- 2- d'autoriser une dépense de 435 150,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Le groupe Desfor;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1218144001

---

#### **CE21 0705**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Atomic 3, pour concevoir et réaliser des interventions multimédias pour l'événement Jardins de lumière, aux prix de leur soumission, soit pour une somme maximale de 937 046,25 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service, en date du 19 février 2021;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1213815004

---

#### **CE21 0706**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec la firme désignée ci-après, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, et seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services pour la gestion de tableau de bord Qlik et système de gestion Python pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18583;

<b>Firme</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 – prestation de services de développement de Tableau de bord Qlik	474 823,76 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 – prestation de services pour la gestion des outils Python	422 372,16 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1215006001

---



**CE21 0707**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser Hydro-Québec à réaliser, dans le cadre du projet de construction du Poste des Irlandais, les travaux requis visant à débiter les opérations cadastrales et les travaux de réhabilitation des sols et de construction sur un terrain vacant, constitué des lots 2 160 127, 2 160 251 et 2 160 252, tous du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au nord de la rue Bridge, à l'ouest de la rue des Irlandais, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'autorisation et ce, avant l'approbation de la Ville du projet d'acte d'échange.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1218290001

---

**CE21 0708**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi qu'au gouvernement du Canada de procéder à l'annulation des demandes d'aide financière 2029008, 2029009, 2029012 et 2029013 du programme FIMEAU, ainsi que des protocoles d'entente intervenus pour ces dossiers et de réactiver les dossiers 2029007 et 2029011, pour lesquels une annulation a été demandée par erreur administrative de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1218020001

---

**CE21 0709**

Il est

RÉSOLU :

1- d'approuver l'entente entre la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et la Ville de Montréal prévoyant la communication au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) de renseignements relatifs aux conducteurs et véhicules qui ne peuvent légalement circuler sur le réseau routier, et ce, au moyen du Système de reconnaissance des plaques d'immatriculation (SRPI);

2- d'autoriser le Directeur du SPVM à signer la présente entente.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1215326001

---

**CE21 0710**

Il est

**RÉSOLU :**

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 3 307 \$ provenant du Programme d'aide aux musées, volet Accord Canada-France du Patrimoine canadien pour le projet « L'Anthropocène dans l'espace muséal »;
- 2- d'approuver un projet de convention entre Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le ministre du Patrimoine canadien et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et autoriser le Service Espace pour la vie à affecter ce montant pour la réalisation du projet « De l'accessibilité généralisée à l'accessibilité universelle », conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- de confirmer que le projet d'entente respecte le dispositif du décret numéro 1003-2018 pris par le gouvernement du Québec le 3 juillet 2018;
- 5- de confirmer que le projet d'entente n'a pas pour effet de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs à la prise de règlements ni de limiter ou de restreindre ses pouvoirs d'administration, de gestion, de vérification financière ou la fourniture de services municipaux ni de limiter ou de restreindre l'exercice de ses pouvoirs relatifs aux élections et référendums municipaux et à la participation publique;
- 6- de confirmer qu'une copie certifiée conforme de la résolution autorisant la conclusion de cette entente sera transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, au plus tard quinze jours avant la date prévue pour la signature de l'entente;
- 7- d'autoriser la conclusion de cette entente avec le ministre du Patrimoine canadien et que la directrice du Jardin botanique soit autorisée à signer cette entente à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1213815003

---

**CE21 0711**

Il est

**RÉSOLU :**

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'entente avec le Collège d'enseignement général et professionnel du Vieux Montréal pour la location de la partie profonde de son bassin aquatique, d'une durée de trois ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et se terminant le 31 décembre 2024;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 72 432 \$ annuellement, pour un total de 217 296 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1211543001

---

**CE21 0712**

Vu la résolution CA21 16 0089 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au CIUSSS Centre-Ouest-de-l'île-de-Montréal, pour les fins d'une clinique de dépistage de la COVID-19, un local d'une superficie de 2 880 pieds carrés, situé au 544, avenue Davaar, dans l'arrondissement d'Outremont, pour un terme d'un an, rétroactivement à compter du 16 juillet 2020 au 15 juillet 2021, pour un loyer total de 41 760 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1218042002

---

**CE21 0713**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Microcrédit Montréal, à des fins de bureaux, les locaux 319, 323 et 341 d'une superficie totale de 2 561,16 pieds carrés, de l'immeuble situé au 3680, rue Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021, moyennant un loyer total de 63 091,44 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention de prolongation de bail. Le montant de la subvention représente une somme de 129 000 \$;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1218682003

---

**CE21 0714**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

20.042 1210154001

---

#### **CE21 0715**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder une contribution financière forfaitaire de 99 717 \$ au Bureau de normalisation du Québec (BNQ), unité d'affaires d'Investissement Québec, pour l'élaboration d'une norme portant sur la sécurité des véhicules lourds dans le cadre du Plan d'action Vision Zéro décès et blessé grave 2019-2021;
- 2- d'approuver un projet d'entente de contribution financière forfaitaire entre le BNQ et la Ville, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière forfaitaire;
- 3- d'autoriser la directrice de la Direction de la mobilité du Service de l'urbanisme et de la mobilité à signer le projet de convention, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1217463001

---

#### **CE21 0716**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 201 450 \$ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet Paroles de paysage, retenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1217102002

---

**CE21 0717**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 630 000 \$ à Cité des Arts du Cirque pour soutenir la 12<sup>e</sup> édition du festival Montréal Complètement Cirque;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1216370007

---

**CE21 0718**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver les projets d'Addendas 1 aux conventions initiales entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. ainsi qu'entre la Ville de Montréal et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin de chacune des conventions au 31 juillet 2021 et accordant aux deux organismes un soutien financier additionnel totalisant la somme de 150 000 \$, soit un soutien additionnel respectif de 100 000 \$ et de 50 000 \$, majorant ainsi le soutien financier de 100 000 \$ à 200 000 \$ pour le premier organisme et de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour le deuxième;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1218741001

---

**CE21 0719**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal de 75 000 \$ à TechnoMontréal afin d'appuyer l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal 2021, qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1208468001

---

**CE21 0720**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 105 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à Comité de la Fête nationale de la St-Jean inc. pour soutenir la 187<sup>e</sup> édition de la Fête nationale du Québec à Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1216370005

---

**CE21 0721**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 325 000 \$ ainsi qu'un soutien technique à l'organisme Francofolies de Montréal inc. pour soutenir la 32<sup>e</sup> édition des Francos de Montréal 2021;
- 2 - d'approuver les projets de conventions entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1216370006

---

**CE21 0722**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 180 000 \$ au Festival du nouveau cinéma de Montréal, pour soutenir la 50<sup>e</sup> édition du Festival du nouveau cinéma;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'approuver un projet de convention de soutien technique entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de ce soutien technique;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1216370021

---

**CE21 0723**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1 - d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 16 500 000 \$ à La Compagnie de théâtre le Carrousel pour la réalisation du projet Le Cube, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses pour un montant de 16 500 000 \$;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1217666002

---

**CE21 0724**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter une résolution visant à remplacer l'acte de cession de rang approuvé par la résolution CM21 0178 par un nouvel acte de cession de rang dans le cadre de l'aide financière d'un maximum de 5 300 000 \$ accordée à l'organisme à but non lucratif UTILE Angus, pour l'acquisition du lot 6 232 020 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et la construction d'un bâtiment locatif destiné à la clientèle étudiante de Montréal, dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite Patrie;

- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer l'acte de cession de rang en faveur de la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1198441002

---

**CE21 0725**

Il est

RÉSOLU :

- 1 - de désigner le secteur de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Dollier et Valombre, pour la mise en œuvre du Programme Artère en transformation en 2021;
- 2 - de désigner le secteur de la rue Sainte-Catherine Est, entre l'avenue Bourbonnière et la rue Viau, pour la mise en œuvre du Programme Artère en transformation en 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1211179004

---

**CE21 0726**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1216945001

---

**CE21 0727**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, la délégation du conseil d'agglomération au conseil municipal des responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1216945002

---



**CE21 0728**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la modification du calendrier de réalisation des voies cyclables temporaires dans les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine et de modifier la portée des aménagements de la rue Saint-Antoine (CM20 0529).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1201097005

---

**CE21 0729**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renouveler le mandat de Mme Micheline Van-Erum à titre de vice-présidente de la Commission de la fonction publique de Montréal pour un mandat de quatre ans.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1219098001

---

**CE21 0730**

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser un virement budgétaire de 86 400 \$ pour l'année 2021 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration locale et un ajustement budgétaire de 110 500 \$ pour les années 2022 et 2023 vers l'Ombudsman de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1216083001

---

**CE21 0731**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le Service des affaires juridiques à intenter une demande reconventionnelle contre la société Beauregard Environnement Ltée et ses administrateurs Michel Chalifoux et Dany Fréchette, afin que la Ville de Montréal leur réclame des dommages et indemnités en lien avec les contrats intervenus avec Beauregard Environnement Ltée.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1213752002

---

**CE21 0732**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer la cession du Bail, bureaux administratifs – paddocks, en date du 15 novembre 2019 par Groupe de course Octane à 9253-4270 Québec inc., et la cession de la Convention de bail modifiée et mise à jour concernant la location du circuit Gilles-Villeneuve en date du 31 octobre 2017 par Groupe de course Octane inc. à 9253-4270 Québec inc.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1217862011

---

**CE21 0733**

Vu la résolution CA21 29 0085 du conseil d'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro en date du 12 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », en d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1218707004

---

**CE21 0734**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Vu la résolution CA21 12102 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 13 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de créer un nouveau secteur de densité à même le secteur 02-04, dans le secteur du parc Jean-Desprez sur le territoire de l'arrondissement d'Anjou.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1208770046

---

**CE21 0735**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1214861001

---

**CE21 0736**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (Exercice financier 2021) (20-045) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1216744002

---

**CE21 0737**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1218383004

---

**CE21 0738**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 43 300 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements ainsi que l'acquisition d'équipements écoresponsables », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1211081003

---

**CE21 0739**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1211081002

---

**CE21 0740**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1211081001

---

**CE21 0741**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 65 942 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la construction d'équipements aquatiques intérieurs », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1219126001

---

**CE21 0742**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 5 674 000 \$ afin de financer l'acquisition, l'installation et la restauration d'œuvres d'art public accessoires à des projets d'immobilisations », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1213243001

---

**CE21 0743**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1208168006

---

**CE21 0744**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1208168007

---

**CE21 0745**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 19 300 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1217632002

---

**CE21 0746**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.016 1217632001

---

**CE21 0747**

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);

- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.017 1217945003

---

**CE21 0748**

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la conformité au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du règlement suivant, adopté le 22 mars 2021 par le conseil municipal de la Ville de Beaconsfield :
  - Règlement 720-118 modifiant le Règlement de zonage numéro 720 de la Ville de Beaconsfield afin de contenir la propagation de l'agrile du frêne et de ralentir la perte des frênes à Beaconsfield;
- 2- d'autoriser le greffier à délivrer un certificat de conformité à son égard et à transmettre une copie certifiée conforme du certificat à la Ville de Beaconsfield.

Adopté à l'unanimité.

40.018 1218987002

---

**CE21 0749**

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 3 du Règlement sur la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1), l'ordonnance numéro 7 jointe au présent dossier décisionnel afin de permettre la consommation d'alcool à l'occasion d'un repas sur les terrasses mutualisées installées sur le domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.019 1217796006

---

**CE21 0750**

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014), et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.020 1212675025

---

**CE21 0751**

Vu la résolution CA21 26 0068 du conseil d'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie en date du 6 avril 2021;

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le bilan annuel des dépenses relatif à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie au 31 décembre 2020.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1210717001

---

**CE21 0752**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 ».

Adopté à l'unanimité.

60.002 1207350001

---

**CE21 0753**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2020 du Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1217721002

---



**CE21 0754**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2020 du Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.004 1218215001

---

**CE21 0755**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité 2020 du Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.005 1217181002

---

**CE21 0756**

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le Rapport annuel 2020 de M<sup>e</sup> André Comeau, conseiller à l'éthique et à la déontologie des élu-e-s et du personnel de cabinet de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1214320007

---

**CE21 0757**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la sécurité des femmes pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada ».

Adopté à l'unanimité.

60.007 1217721003

---

**CE21 0758**

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

**RÉSOLU :**

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'avis du Conseil des Montréalaises intitulé « Avis du Conseil des Montréalaises sur la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle pendant le Grand Prix de Formule 1 du Canada ».

Adopté à l'unanimité.

60.008 1207721004

---

**Levée de la séance à 11 h 02**

70.001

---

Les résolutions CE21 0670 à CE21 0758 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais  
Président du comité exécutif

Yves Saindon  
Greffier de la Ville